

Information

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 9 octobre 1971

423.02

Suite à l'initiative du Président de la commission politique du Parlement européen, M. SCARASCIA-MUGNOZZA, a eu lieu aujourd'hui à Bruxelles une rencontre entre les membres de cette commission parlementaire et les auteurs et rapporteurs des propositions de lois nationales relatives à l'élection au suffrage universel direct des membres de l'Assemblée communautaire.

Etaient présents, entr'autre, pour la Belgique, MM. NOTHOMB et CHABERT ; pour l'Allemagne, MM. SCHULTZ et WAGNER ; pour l'Italie, MM. BARTOLOMEI, ALBERTINI et MORIANO en remplacement de M. PETRILLI ; pour le Luxembourg, MM. HANSEN et BOLLENDORF, outre les membres du Parlement européen auteurs ou rapporteurs de propositions dans leurs respectifs Parlements nationaux : VALS, HABIB-DELONCLE, FLESCHE, LULLING, KOLLWELTER, WOHLFART et BOS.

L'élection des délégués au Parlement européen au suffrage universel direct est prévue à l'article 138 du traité de la CEE ; mais bien que le Parlement européen, dès 1960, ait approuvé des propositions précises à ce sujet, le Conseil de la Communauté n'a pas encore fait connaître sa pensée, sans doute en raison de la perplexité ou de l'opposition de certains gouvernements nationaux.

En vue de surmonter ce stade de stagnation et d'assurer une relance de l'idée européenne par le biais de la mobilisation de l'opinion publique et des électeurs, il a été présenté, dans certains des six pays, des propositions de lois pour l'élection au suffrage universel direct de leurs propres représentants au Parlement européen, ceci dans le but de surmonter la procédure actuelle consistant dans l'élection des députés communautaires au sein des parlements nationaux.

Les pays qui, en ce moment, examinent de telles propositions sont l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et la France ; en Allemagne, par contre, a été constitué un groupe parlementaire de travail inter-parti pour étudier l'opportunité de la présentation d'un projet de loi "ad hoc".

Le but de la réunion d'aujourd'hui était avant tout de réunir, pour la première fois, autour de la même table les membres de la commission politique du Parlement européen dont la première tâche est celle de présenter des propositions et les auteurs et rapporteurs des projets de lois nationales, afin de comparer les opinions, les différents points de vues et les divergences éventuelles et, en outre, d'examiner la concordance de telles propositions avec les termes des traités, ainsi que l'opportunité politique actuelle des initiatives nationales, compte tenu notamment du processus imminent de l'élargissement de la Communauté.

Inf. Br. 671
DMA/sme

.../...

